

# L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE SUR LES FONDS EUROPEENS

dans le cadre du dispositif national d'assistance  
technique Europ'Act 2021-2027 piloté par l'Agence  
nationale de la cohésion des territoires

Version 17/06/2024

Document de présentation à destination des Autorités  
de gestion, d'audit, ministères coordonnateurs et des  
stagiaires

# SOMMAIRE



<b>PREAMBULE</b>	3
Le mot de l'ANCT	3
Contexte, objectif du document, public cible	4
<b>PARTIE 1 - PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE</b>	5
Construction de l'offre de formation	6
Les différents lots	6
<b>PARTIE 2 - PRESENTATION SPECIFIQUE DES LOTS DE L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE</b>	7
Les parcours de formation par niveau	8
LOT 1 – Pack débutant	8
LOT 2 – Pack intermédiaire	11
LOT 3 – Pack expert	13
Les parcours de formation par thématique	15
LOT 4 – Circuit de gestion et réglementation	15
LOT 5 – Aide d'Etat (niveau débutant)	17
LOT 6 – Marchés publics	19
LOT 7 – Analyse financière structures publiques et privées	22
LOT 8 – Suivi et évaluation des programmes	24
LOT 9 – Dépenses de personnel	26

# PREAMBULE

## LE MOT DE L'ANCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est heureuse de vous faire bénéficier de l'offre de formation nationale, co-construite avec les autorités de gestion et les autorités de coordination et d'audit volontaires, via le groupe de travail « Formation » et son comité de pilotage.

Cette offre de formation, unique dans sa dimension, son contenu et son pilotage partenarial, doit permettre aux acteurs en charge de la mise en œuvre des programmes (autorités de gestion, d'audit, ministères coordonnateurs) de développer et d'approfondir leurs compétences dans la connaissance, la pratique, l'instruction, le contrôle et la gestion des fonds européens FEDER-FSE+ et FTJ.

# CONTEXTE, OBJECTIF DU DOCUMENT, PUBLIC CIBLE

Dans la phase de définition de la stratégie de la politique de cohésion pour la période 2021-2027, le partenariat concerné par sa mise en œuvre a décidé de renouveler le principe d'un dispositif national d'assistance technique interfonds. Désormais appelé « **dispositif national d'assistance technique Europ'Act 2021-2027** », ce dernier s'adresse aux acteurs en charge de la mise en œuvre des fonds structurels. Composé de 13 volets, le dispositif suit l'objectif global d'« *apporter les moyens et les outils aux autorités en charge de l'Accord de partenariat et des programmes* » tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

C'est dans le cadre de cette assistance technique que l'**Agence nationale de la cohésion des territoires** (ANCT) a élaboré une offre de formation nationale sur les fonds européens. Destinée aux acteurs en charge des programmes 2021-2027, il s'agit d'une première en France, proposer un catalogue de formations qui allient des formules « parcours multi-thématiques » sur plusieurs jours et des formations thématiques uniques en fonction des niveaux de connaissance.

Ce document est à destination des Autorités de gestion, d'audit, ministères coordonnateurs et des stagiaires. Il vise à présenter l'offre de formation nationale sur les fonds européens. Il aborde les différents parcours proposés en détaillant l'objectif de chaque formation, le public cible, les thématiques, le programme prévisionnel et les modalités d'organisation.

# PARTIE 1

## PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE

## CONSTRUCTION DE L'OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation nationale est pilotée par l'ANCT qui la co-finance dans le cadre du dispositif national d'assistance technique Europ'Act 2021-2027. Les travaux de recensement des besoins, de construction de l'offre et d'élaboration du marché public ont été réalisés par l'ANCT avec l'appui des Autorités de Gestion, dont certaines se sont investies au sein de groupes de travail et de pilotage.

Ensemble, l'ANCT et les Autorités de Gestion ont élaboré un cahier des charges permettant de lancer le marché public « Formation nationale sur les fonds européens » fin 2023. Le choix des prestataires a été réalisé par le Comité de pilotage (COPIL) spécialement créé à cet effet, auquel participent notamment la collectivité de Corse et la Région Ile-de-France. Les formations s'adressent aux acteurs en charge de la mise en œuvre des programmes (autorités de gestion, d'audit, ministères coordonnateurs) afin qu'ils puissent développer et approfondir leurs compétences dans la connaissance, la pratique, l'instruction, le contrôle et la gestion des fonds européens, des fonds FEDER-FSE+ et FTJ.

Le marché a été notifié le 23 avril 2024 et sa durée est de 2 ans. A l'issue de cette période, en fonction du bilan de ce plan de formation, un nouvel appel d'offres pourra être lancé.

## LES DIFFERENTS LOTS

Le marché comprend 9 lots :

- Lot 1 – Pack débutant
- Lot 2 – Pack intermédiaire
- Lot 3 – Pack expert
- Lot 4 – Circuit de gestion et réglementation
- Lot 5 – Aide d'Etat (niveau débutant)
- Lot 6 – Marchés publics
- Lot 7 – Analyse financière structures publiques et privées
- Lot 8 – Suivi et évaluation des programmes
- Lot 9 – Dépenses de personnel

A travers ces différents lots, deux offres distinctes sont proposées. Les trois premiers lots correspondent à des parcours de formation de 3 à 5 jours mêlant présentiel et distanciel, permettant aux agents, selon leur niveau de connaissance et fonction, d'appréhender les fondamentaux, d'approfondir les pratiques et de devenir de véritables experts sur les thématiques liées à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ). Quant aux lots 4 à 9, il s'agit de formations thématiques ciblées sur une notion particulière de gestion des fonds européens.

# PARTIE 2

## PRESENTATION SPECIFIQUE DES LOTS DE L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE

# LES PARCOURS DE FORMATION PAR NIVEAU

## LOT 1 – Pack débutant

Le « pack débutant » est un parcours de formation de 5 jours sur une durée courte (4 à 5 semaines) qui doit permettre aux agents, selon leur niveau de connaissance et fonction, d'appréhender les fondamentaux liés à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ).

**Modalités d'organisation :** La formation dure 5 jours dont les 2 premiers jours en présentiel et les 3 autres jours en distanciel. Au total, 30h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Le public visé pour ces sessions est principalement issu des autorités de gestion, et de coordination des fonds européens. Il s'agit notamment des agents débutants des autorités de gestion : instructeurs, contrôleurs-gestionnaires de fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ). Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectifs de formation :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le fonctionnement des fonds européens et leur gestion en France
- Assimiler les étapes de la gestion d'un dossier
- Identifier les points de vigilance lors de l'instruction d'une demande d'aide

### **Thématiques abordées :**

- Connaissances générales sur l'Union européenne : Institutions ; politique de cohésion y compris panorama des programmes UE et coopération territoriale européenne ; organisation/rôle des services de la Commission DG Régio/Comp ; relations entre la Commission européenne et les autorités de gestion dans le cadre de la gestion d'un programme.
- Thèmes plus spécifiques : Rôles et missions des différentes autorités (AG-AA) ; Circuit de gestion d'un dossier ; Règlementation (yc aides d'état) ; OCS : quels sont-ils et comment les utiliser lors de l'instruction d'un dossier ; Analyse financière (privé et public) ; Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt ; Marchés publics (bases, fondamentaux, principes et procédures).

### **Programme prévisionnel :**

Jour 1 – Présentation générale de la politique de cohésion et des fonds européens en France

1. Introduction au budget de l'UE
2. La politique de cohésion
3. Le cas de la Coopération Territoriale Européenne
4. Le cadre réglementaire d'un programme européen

<p><b>Jour 2 - Introduction au circuit de gestion d'une autorité de gestion, sur la base des documents de procédure, ainsi qu'aux fondamentaux de l'analyse d'une demande de subvention</b></p>	<p>1. Introduction au circuit de gestion : Circuit de gestion d'un dossier au sein de l'AG ; Les documents clés et ressources de la gestion et du contrôle ; Les acteurs de la gestion au sein d'une AG et le principe de séparation fonctionnelle</p> <p>2. Introduction à l'analyse d'une opération : demande d'aide ; rapport d'instruction ; construction d'un plan de financement ; lire une convention de financement</p> <p><i>Atelier interactif / Jeu de rôle</i></p>
<p><b>Jour 3 - Focus sur l'analyse de dépenses, incluant le cas des Options de Coûts Simplifiés (OCS)</b></p>	<p>1. Introduction à l'analyse de dépenses : dépenses directes</p> <p>2. Les Options de Coûts Simplifiés (OCS)</p> <p><i>Atelier interactif / Jeu de rôle</i></p>
<p><b>Jour 4 - Introduction aux deux sujets transversaux clés que sont la commande publique et la lutte contre la fraude</b></p>	<p>1. Introduction à la Commande publique : marchés publics, bases réglementaires, seuils, le contrôle d'un marché, recours à la Décision C (2019) du 14 mai 2019, mise en concurrence pour les partenaires privés</p> <p>2. Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt</p> <p><i>Atelier interactif / Jeu de rôle</i></p>
<p><b>Jour 5 – Retours d'expériences, QCM, cas pratiques</b></p>	<p>Pas de programme prédéfini mais un temps libre pour revenir en détail sur les sujets souhaités par les participants.</p> <p>Une heure est prise dans l'après-midi pour remplir les questionnaires d'évaluation des connaissances et de la formation, ainsi que pour échanger à chaud sur les résultats.</p>

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** E&Y/EDATER



## LOT 2 – Pack intermédiaire

Le « pack intermédiaire » est un parcours de formation de 5 jours sur une durée courte ou moyenne (4 à 12 semaines) qui doit permettre aux agents, selon leur niveau de connaissance et fonction, d’approfondir les pratiques liées à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ).

**Modalités d’organisation :** La formation dure 5 jours dont les 2 premiers jours en présentiel et les 3 autres jours en distanciel. Au total, 30h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n’est pas atteint par l’une d’elle.

**Public cible :** Le public visé pour ces sessions est principalement issu des autorités de gestion, et de coordination des fonds européens. Il s’agit d’agents dotés d’une première expérience ou issus du parcours débutant des autorités de gestion : instructeurs, contrôleurs-gestionnaires de fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ).

**Objectifs de formation :** A l’issue de la formation, les participants seront capables :

- d’être parfaitement autonome dans la gestion d’un dossier
- de maîtriser les responsabilités et les engagements réciproques du porteur de projets et de l’autorité de gestion
- de maîtriser le cadre réglementaire des fonds de cohésion, notamment sur les sujets à enjeux pour l’autorité de gestion : règles relatives aux régimes des aides d’Etat, OCS, recettes, marché public, indicateurs, conflits d’intérêt, etc.
- de maîtriser les différents niveaux de contrôle, les enjeux et leurs conséquences

### **Thématiques abordées :**

- Instruments financiers pour les agents concernés
- Circuit de gestion et réglementation approfondissement (avec notamment un focus sur les OCS)
- Analyse financière (privé et public)
- Lutte anti-fraude et conflit d’intérêt
- Marchés publics (points de contrôle passation, exécution)
- Contrôles

### **Programme prévisionnel :**

<b>Module A</b>	La politique de cohésion en tant que politique publique	2h à 3h
<b>Module B</b>	Le cadrage réglementaire et la gouvernance des fonds européens	0,5 jour
<b>Module C</b>	Piste d’audit d’une opération cofinancée	0,5 jour

<b>Module D</b>	Anticiper les contrôles : CSF et contrôles de 2 <sup>nd</sup> niveau (audits...)	0,5 à 1 jour
<b>Module E</b>	La réglementation en matière de commande publique	0,5 jour à 1 jour
<b>Module F</b>	Les aides d'Etat : enjeux et réglementation	0,5 à 1 jour
<b>Module G</b>	Les options de coûts simplifiés	0,5 jour
<b>Module H</b>	Thématiques transversales (conflit d'intérêt, principes horizontaux, fraude, viabilité financière)	0,5 jour
<b>Module I - Option</b>	Instruments financiers – Introduction	0,5 jour

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** Groupement DEEPP/TERITEO/ASTER

**DEEPP**  
Département Expertises Européennes  
et Politiques Publiques

**Teritéo**

**ASTER Europe** \*  
Conseil

## LOT 3 – Pack expert

Le « pack expert » est un parcours de formation de 3 jours sur une durée courte ou moyenne (4 à 12 semaines) qui doit permettre aux agents, selon leur niveau de connaissance et fonction, d'être de véritables experts sur une ou plusieurs thématiques et être ainsi en capacité de diffuser leurs connaissances.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 3 jours en présentiel ou en distanciel. Au total, 18h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents de niveau confirmé sur une ou plusieurs thématiques. Les sessions thématiques seront plus pointues. Les agents qui auront suivi ce parcours seront en capacité à leur tour de diffuser leurs connaissances au sein des structures et d'être de véritables référents.

**Objectifs de formation :** A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'être référent expert sur une ou plusieurs thématiques au regard des connaissances acquises
- de diffuser leurs connaissances au sein de leur structure ou du réseau national

### **Thématiques abordées :**

- Instruments financiers pour les agents concernés
- Circuit de gestion et réglementation
- Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt
- Marchés publics : contrôler les modifications contractuelles (les règles régissant les modifications contractuelles ; la passation et la formalisation des avenants ; contrôler le bienfondé du recours aux marchés passés sans procédures ni publicités préalables ; contrôler l'urgence ; offre anormalement basse ; conflit d'intérêt dans les marchés publics ; fraude dans les marchés publics ; différence entre la valeur estimée et la valeur du marché ; nombre peu élevé des offres ; faibles différences entre les prix d'offres soumises ; rejets d'offres anormalement basses ; manipulation des soumissions)
- Contrôles

### **Programme prévisionnel :**

Cette formation est entièrement modulable en fonction des priorités. 7 possibilités de modules sont présentées ci-dessous.

En fonction des choix remontés par les Autorités de gestion, 5 modules seront développés pour 2024. La priorisation sera réalisée en fonction des retours des questionnaires. 2 modules additionnels seront ajoutés en 2025.

<b>Module A</b>	Concevoir et déployer des mécanismes d'options de coûts simplifiés / FNLC	1 jour
-----------------	---	--------

<b>Module B</b>	Problématiques avancées d’instruction et contrôle des OCS	0,5 jour
<b>Module C</b>	Montage, pilotage et clôture des instruments financiers	1 jour
<b>Module D</b>	Le déploiement des vérifications de gestion basées sur les risques	1 jour
<b>Module E</b>	Lutte anti-fraude et conflit d’intérêt	1 jour
<b>Module F</b>	Contrôle avancé de la commande publique	0,5 jour
<b>Module G</b>	Problématiques avancées d’éligibilité	0,5 jour

A l’issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d’exercices et points de vigilance.

**Formateur :** Groupement DEEPP/TERITEO/ASTER

**DEEPP**  
Département Expertises Européennes  
et Politiques Publiques

**Teritéo**  
**ASTER Europe** \*  
Conseil

# LES PARCOURS DE FORMATION PAR THEMATIQUE

## LOT 4 – Circuit de gestion et réglementation

Le lot « Circuit de gestion et réglementation » est un parcours de formation de 2 jours consécutifs qui doit permettre aux agents, selon leur niveau de connaissance et fonction, de maîtriser la piste d'audit et les grands principes de la réglementation adaptée à l'instruction, certification, contrôle des dossiers.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 2 jours consécutifs en présentiel. Au total, 12h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents débutants ou de niveau intermédiaire en charge de l'instruction, gestion, contrôle, pilotage. Cette formation doit permettre de maîtriser les étapes de la vie d'un projet, de l'instruction aux contrôles et les bases juridiques de mise en œuvre des fonds européens (réglementation ; vérification de l'absence de double financement ; principes horizontaux, etc.)

**Objectifs de formation :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser :

- les différentes étapes de la piste d'audit
- les règles d'éligibilité du FEDER, du FSE+, et de REACT EU ; maîtriser leur mise en œuvre dans le cadre des mesures des programmes opérationnels
- les responsabilités et les engagements réciproques du porteur de projets et d'une autorité de gestion
- les règles relatives au suivi, à la gestion et au paiement d'une subvention (contrôle du service fait) y compris le contrôle échantillonné des dépenses
- le cadre réglementaire des fonds de cohésion
- les différents niveaux de contrôle et leurs conséquences.

### **Thématiques abordées :**

- Les bases juridiques de mise en œuvre des fonds européens
- Les étapes d'une piste d'audit
- Les règles d'éligibilité des dépenses
- Les responsabilités du porteur de projet
- Les responsabilités de l'autorité de gestion
- Les différents types de contrôles

**Programme prévisionnel :**

<b>Jour 1 – Bases juridiques et piste d’audit</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les bases juridiques</li><li>2. Les étapes de la piste d’audit</li><li>3. Les responsabilités du porteur de projet et de l’AG</li></ol>
<b>Jour 2 – Eligibilité et approfondissement</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les règles d’éligibilité</li><li>2. Les différents types de contrôles et leurs conséquences</li></ol>

A l’issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d’exercices et points de vigilance.

**Formateur :** Groupement DEEPP/TERITEO/ASTER

**DEEPP**  
Département Expertises Européennes  
et Politiques Publiques

**Teritéo**

**ASTER Europe** \*  
— Conseil —

## LOT 5 – Aide d’Etat (niveau débutant)

Le lot « Aide d’Etat (niveau débutant) » est un parcours de formation de 2 jours consécutifs qui doit permettre aux agents, selon leur fonction, d’identifier les dossiers relevant de la réglementation des aides d’état et de les instruire.

**Modalités d’organisation :** La formation dure 2 jours consécutifs en présentiel. Au total, 12h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n’est pas atteint par l’une d’elle.

**Public cible :** Il s’agit d’un parcours destiné aux agents débutants en charge de l’instruction, gestion, contrôle des fonds européens. Aucun prérequis n’est nécessaire.

**Objectifs de formation :** Donner aux participants les bons réflexes d’analyse et leur permettre :

- d’identifier les projets soumis aux aides d’Etat
- de maîtriser les principes de la réglementation des aides d’Etat (RGEC, SIEG, de minimis, etc.)
- de calculer la taille de l’entreprise au sens du droit européen afin d’appliquer le bon régime et/ou l’intensité maximum d’aide publique

### **Thématiques abordées :**

- Connaître le cadre national relatif à l’intervention des autorités publiques
- Connaître et savoir mettre en œuvre les différents régimes d’aide et les taux d’intensité maximum
- Savoir identifier lorsqu’un bénéficiaire est en situation d’aides d’Etat
- S’approprier le raisonnement permettant l’instruction d’un dossier d’aide
- Connaître les risques encourus en cas de non-respect des règles en matière d’aides d’Etat

### **Programme prévisionnel :**

#### Partie 1 – Comment effectuer une analyse préalable « aides d’Etat »

1. Quand appliquer cette réglementation ?
2. Où appliquer la réglementation ?
3. Où trouver la réglementation ?
4. Comment appliquer la réglementation ?
5. Les points de vigilance sur l’application des aides d’Etat
6. L’utilisation de « check-lists » ou « listes de points de contrôle »

**Partie 2 – La boîte à outils des  
différents régimes d'aide  
d'Etat**

1. Les aides de minimis
2. Les aides à l'investissement productif : AFR – PME
3. Les aides à la RDI
4. Les aides à l'environnement et à l'énergie
5. Le financement des opérations et actions collectives
6. Les Aides à l'emploi et la formation
7. Le financement public des Services d'Intérêt Economique Général (SIEG)
8. Les aides au financement d'infrastructures locales
9. Les aides accès des PME au financement
10. Les aides aux projets de CTE
11. Les aides au Très Haut Débit
12. Les autres régimes d'aide utilisables en fonction des besoins

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** Jean Pierre Bove Avocat



Jean-Pierre Bove  
Avocat  
**FCAE**

## LOT 6 – Marchés publics

Le lot « Marché publics » est un parcours de formation de 2 jours consécutifs qui doit permettre aux agents selon leur fonction de s'initier aux règles de la commande publique afin de contrôler les marchés publics et d'identifier les corrections financières susceptibles d'être mises en œuvre.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 2 jours consécutifs en présentiel. Au total, 12h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents en charge de l'instruction des fonds européens. Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectifs de formation :** Donner aux participants les bons réflexes d'analyse et leur permettre :

- de maîtriser les principes de la réglementation relative aux marchés publics
- de contrôler un marché public
- d'identifier les irrégularités donnant lieu à des corrections financières

### **Thématiques abordées :**

- Les fondamentaux et principes de la commande publique : les entités soumises aux règles de la commande publique ; la distinction entre procédures et techniques achats ; les délais ; la publicité ; les seuils et règle de computation ; le mécanisme des accords-cadres ; les pièces à contrôler.

- Le contrôle de la procédure de publicité et de mise en concurrence :

- La procédure de mise en concurrence (les seuils ont-ils été respectés ? Justification du recours à la procédure négociée, etc.)
- La définition de l'objet du marché
- La procédure de publicité (mode de publication choisie, degré de publicité devant être en adéquation avec les seuils européens, etc.)
- L'intérêt transfrontalier certain
- Contrôle de l'évaluation des candidatures et sélection des offres qui implique la vérification du respect des délais de présentation des candidatures et des offres
- Critères d'évaluation des candidatures et sélection des offres qui doivent être clairement définis et non discriminants
- Pièces qui retracent la procédure de sélection des candidatures et des offres
- Procédures de sélection
- Résultats de la consultation
- Candidatures, offres et attribution du marché
- Vérification de l'exécution du marché

## Programme prévisionnel :

<b>Partie 1 – Les notions de base</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les grands principes et les définitions</li><li>2. La soumission du porteur à la commande publique</li><li>3. Les seuils de publicité et de procédure</li><li>4. La définition du besoin</li></ol>
<b>Partie 2 – La régularité des achats en dessous des seuils</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les principes applicables</li><li>2. Le contrôle du respect de la procédure : exemples concrets</li><li>3. La computation des seuils</li></ol>
<b>Partie 3 – La régularité des marchés à procédure adaptée (MAPA)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La vérification des conditions de recours</li><li>2. La vérification de la publicité</li><li>3. La vérification de l'analyse des offres et de l'attribution du MAPA</li></ol>
<b>Partie 4 – La régularité des marchés à procédure formalisée</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'appel d'offres (ouvert / restreint)</li><li>2. La procédure avec négociation</li><li>3. Le dialogue compétitif</li></ol>
<b>Partie 5 – Les techniques d'achats particulières</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'accord-cadre</li><li>2. Le concours</li></ol>
<b>Partie 6 – Les points de contrôles transversaux</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le caractère exécutoire du marché : analyse du contrôle de légalité, qualité des signataires, composition de la CAO</li><li>2. L'urgence impérieuse et la crise sanitaire</li><li>3. L'exécution du marché</li></ol>

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** CAPP EUROPE



## LOT 7 – Analyse financière structures publiques et privées

Le lot « Analyse financière structures publiques et privées » est un parcours de 2 jours consécutifs qui doit permettre aux agents instructeurs, d'émettre un avis sur la capacité financière du porteur à assumer le projet d'investissement présenté.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 2 jours consécutifs en présentiel. Au total, 12h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents en charge de l'instruction, gestion, contrôle des fonds européens. Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectifs de formation :** Cette formation doit permettre à l'instructeur :

- d'analyser la capacité financière du porteur de projet
- de savoir lire et analyser un bilan et compte de résultat d'une structure publique ou privée (comprenant les associations)

**Thématiques abordées :**

- Lire des documents comptables (Résultat, amortissements et provisions, immobilisations, stocks, créances client, trésorerie, capital, réserves, emprunts, fournisseurs, crédits)
- Evaluer les équilibres financiers (fonds de roulement/BFR ; endettement)
- Analyser la rentabilité (interpréter l'évolution du CA, signification des SIG ; capacité d'autofinancement)
- S'entraîner au diagnostic afin de rendre un avis sur les dossiers à instruire (les étapes de l'analyse, endettement/trésorerie/rentabilité, détecter les signes de dégradation, évaluer la capacité du porteur à assumer le projet)

**Programme prévisionnel :**

Jour 1 – Les principes clés de  
l'analyse financière des  
structures privées et leur  
utilisation dans le cadre de  
l'instruction

1. Introduction à la comptabilité privée
2. Les principaux documents comptables et financiers
3. L'analyse des documents comptables dans le cadre de l'instruction  
Focus : vérification de l'absence de double financement
4. Cas pratique : Analyse financière d'une structure privée, utilisation des outils d'analyse dans le cadre et restitution collective

**Jour 2 – Les fondamentaux de  
l'analyse financière des  
structures publiques et  
approche dans le cadre de  
l'instruction d'un dossier**

1. Introduction aux règles comptables et budgétaires des structures publiques
2. Les principaux Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
3. Analyse financière et restitution dans le cadre d'une grille d'analyse et du rapport d'instruction

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** E&Y/EDATER



## LOT 8 – Suivi et évaluation des programmes

Le lot « Suivi et évaluation des programmes » est un parcours de formation de 2 jours consécutifs qui doit permettre aux agents en charge du pilotage et ou de la gestion des programmes de maîtriser l'ensemble des obligations réglementaires. L'objectif est également de partager les bonnes pratiques et tout outil pouvant être mutualisé.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 2 jours consécutifs en présentiel. Au total, 12h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents en charge du pilotage des fonds européens prioritairement. Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectifs de formation :** Cette formation doit permettre de :

- comprendre les enjeux du suivi et de l'évaluation (obligations réglementaires et enjeux)
- répondre aux obligations réglementaires des programmes 21-27

**Thématiques abordées :**

- Prise en main de la fonction suivi / évaluation
- Mise en œuvre du suivi des programmes : difficultés rencontrées et pistes de solutions
- Les conditions de la performance : focus sur les indicateurs
- Formation à l'évaluation : construire un cahier des charges et piloter efficacement une évaluation
- Plan d'évaluation : mise en œuvre

**Programme prévisionnel :**

<b>Jour 1 – Revue de performance finale 14-20</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Préparation de la revue de performance finale 14-20</li><li>2. Contrôle qualité de la fiabilité des indicateurs</li></ol>
<b>Jour 2 – Préparer la révision à mi-parcours 21-27</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Cadre réglementaire du suivi-évaluation</li><li>2. Règles et enjeux opérationnels du <i>reporting</i> de performance</li><li>3. Evaluation et révision à mi-parcours</li></ol>

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur** : Groupement DEEPP/TERITEO/ASTER

**DEEPP**

Département Expertises Européennes  
et Politiques Publiques

**Teritéo**

**ASTER Europe**   
— Conseil —

## LOT 9 – Dépenses de personnel

Le lot « Dépenses de personnel » est un parcours de formation de 1 journée et demi qui doit permettre aux agents instructeurs, gestionnaires, contrôleurs, d'analyser la régularité des dépenses présentées.

**Modalités d'organisation :** La formation dure 1,5 jours consécutifs en présentiel ou en distanciel. Au total, 9h seront réalisées. Il est prévu que 10 à 15 stagiaires participent par cycle de formation. Les formations se déroulent en région métropolitaine, en Corse et dans les DOM dans les locaux des bénéficiaires. Les sessions de formation pourront également être délocalisées dans une AG volontaire si le minimum de 10 stagiaires n'est pas atteint par l'une d'elle.

**Public cible :** Il s'agit d'un parcours destiné aux agents en charge de l'instruction ou des contrôles de service fait (CSF) des fonds européens. Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectifs de formation :** Cette formation doit permettre à l'instructeur / gestionnaire / contrôleur de traiter les dépenses de personnel d'un dossier au stade de l'instruction et/ou du CSF.

### **Thématiques abordées :**

- Connaître les bases réglementaires et l'éligibilité des dépenses de rémunération du personnel, comprenant les OCS
- Savoir décrypter les données inscrites sur les justificatifs des salaires (bulletin de paie, livre de paie, déclaration sociale nominative (DSN), etc.)
- Analyser l'éligibilité du salaire brut et des charges patronales (primes, traitements accessoires, titres de restaurant, maintiens des salaires et remboursement d'indemnités journalières, taxe sur les salaires et exonérations, le cas des personnels affectés partiellement à une opération, etc.)
- Maîtriser les points de vigilance et principaux motifs d'inéligibilité
- Être en capacité de vérifier les dépenses de rémunération pour sécuriser la remontée des dépenses à partir de pièces justificatives probantes ou de valeur équivalente à l'instruction et à la certification de service fait

### **Programme prévisionnel :**

<b>Partie 1 – La rémunération chargée : notions de base</b>	1. Introduction aux dépenses de personnel 2. Les bases réglementaires applicables 3. Les options de coûts simplifiés et les dépenses de personnel 4. La rémunération chargée : clés de lecture d'un bulletin de salaire et autres justificatifs de paie
<b>Partie 2 – Les points techniques spécifiques</b>	1. Les traitements accessoires : analyse et motifs d'inéligibilité 2. Le maintien de salaire et les IJSS : définitions et méthode de vérification

	<p>3. La taxe sur salaire et autres allègements de charges patronales : contexte et modalités de calcul</p> <p>4. Les dépenses et indemnités spécifiques à la crise sanitaire : comment les repérer ?</p> <p>5. Les autres spécificités rencontrées</p>
<p><b>Partie 3 – Les coefficients d'affectation</b></p>	<p>1. Les bases réglementaires</p> <p>2. Les pièces justificatives nécessaires à la vérification des différentes typologies d'affectation (100%, temps partiel variable, taux fixe mensuel)</p> <p>3. Modalités de calcul, motifs de correction et points de vigilance</p>
<p><b>Partie 4 – ETUDE DE CAS – Contrôle sur pièces des dépenses d'un personnel direct</b></p>	<p>Etude de cas d'une durée de 3h réalisée lors de la dernière demi-journée : Maîtriser la méthodologie globale d'un contrôle sur pièces des dépenses d'un personnel direct</p> <p>S'approprier les outils de vérification</p> <p>Proposée en présentiel ou distanciel avec une restitution collective.</p>
<p><b>Partie 5 – Conclusion, conseils et objectifs atteints</b></p>	<p>1. Conseils aux agents</p> <p>2. Conclusion de la session de formation</p> <p>3. Temps de questions/réponses</p>

A l'issue de la formation, un livret de formation sera fourni aux stagiaires, accompagné de fiches méthodologiques, ressources documentaires, livrets d'exercices et points de vigilance.

**Formateur :** CAPP EUROPE



Ce document de présentation a été réalisé par **l'Agence nationale de la cohésion des territoires** à destination des Autorités de gestion, d'audit, ministères coordonnateurs et des stagiaires.

Contact

Agence nationale de la cohésion des territoires  
[europact@anct.gouv.fr](mailto:europact@anct.gouv.fr)

En savoir plus

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)  
[www.anct.gouv.fr](http://www.anct.gouv.fr)